

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 12 juin 2025

Date de convocation : 2 juin 2025
Date d'affichage : 2 juin 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Cucuron, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Objet de la délibération n°2025-070
Convention de partenariat avec la mission locale pour l'action « aller vers »

Rapporteur : Rose-Marie DUMONTIER

Présents :

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Rose-Marie DUMONTIER, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN, Josianne MAURIN.

Procurations :

Jacques NATTA donne procuration à Josiane PANATTONI,
Emma LEON donne procuration à Jacques DECUIGNIERES,
Joëlle RICHAUD donne procuration à Eve MAUREL,
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,
Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT,
François BONNET donne procuration à Alain DE VILLEBONNE,
Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-Paul GROUILLER,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH,
Franck LAROCHE donne procuration à Romain BRETTE

Absents et excusés :

Karine MOURET, Alain GOUIRAND, Marc DUVAL, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Nathalie LBOUC

Monsieur Alain GUEYDON est nommé secrétaire de séance

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté de Communes Sud Luberon (COTELUB) soutient les initiatives partenariales du GIP Mission locale du Luberon sur l'ensemble des 16 communes du territoire pour « aller vers » le public jeune de 16 à 25 ans en difficulté, déscolarisé ou en voie de déscolarisation et l'accompagner dans ses démarches d'insertion sociale et professionnelle.

La présente convention a pour objectif de définir les modalités du soutien apporté par COTELUB aux missions et actions conduites par la Mission Locale, à son initiative et sous sa responsabilité, et s'intégrant dans la stratégie de sa politique jeunesse et de soutien de l'emploi et de la création d'activités de COTELUB.

Par cette convention, la Mission Locale s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, COTELUB s'engage à soutenir la réalisation de ce projet en allouant une subvention de 50 000 €.

COTELUB n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties et court jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

- Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :
 - **D'approuver** la Convention de partenariat Action expérimentale « Aller vers » avec la Mission Locale en allouant une subvention de 50 000 € ;
 - **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la Convention de partenariat Action « Aller vers » avec la Mission Locale et à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance
Alain GUEYDON



Le Président
Robert TCHOBDRENOVITCH

